

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 30 novembre 2018</b>	<b>N° 2018-681</b>

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE  
M. Michel VERNEJOU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID  
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15  
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45  
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 30 novembre 2018</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du développement économique</b>	<b>N° 2018-681</b>

---

**Mois de l'Economie sociale et solidaire (ESS) 2018 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Fonctionnement du Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire (ESS) de Bordeaux Métropole**  
 Le Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire a été créé en 2009 à l'initiative du service ESS (Economie sociale et solidaire) pour donner une visibilité aux acteurs solidaires du territoire, notamment aux projets associatifs et d'entrepreneuriat social.  
 Ce prix a été construit avec une quinzaine de partenaires, dont la participation au jury a permis chaque année de désigner 3 lauréats.

Le succès du Prix a souvent été au rendez-vous dans les phases de candidatures, puisqu'il a attiré en moyenne une trentaine de candidats chaque année.  
 Cependant, pour cette 10<sup>ème</sup> édition, Bordeaux Métropole et les partenaires du Prix ont souhaité donner un nouveau souffle au concours, en passant d'une logique de prestations des partenaires à une logique d'accompagnement à l'entrepreneuriat social.

Bordeaux Métropole et les partenaires du Prix ont souhaité ainsi faire évoluer l'offre aux lauréats dans le but de leur proposer un parcours d'accompagnement. Ce cadre renouvelé du Prix coup de cœur se décline de la façon suivante en 2018 et pour les éditions à venir :

- un prix numéraire restant sur la base de 5 000 € par lauréat, et toujours 3 lauréats désignés par le jury sur une édition. Ces 5 000 € seront versés en un seul tenant, et utilisables directement par les lauréats, pour les besoins de leur projet en fonction des recommandations d'accompagnement formulées par le jury.
- Un élargissement des critères de sélection des projets sur la création d'activité – les candidats peuvent se positionner qu'ils soient au stade de l'idée, de la création ou déjà créés depuis au plus 3 ans – et sur le statut – les candidats peuvent être éligibles qu'ils aient un statut de l'ESS, un statut d'entreprise commerciale à caractère social, ou qu'ils n'aient pas encore déterminé le statut qu'ils adopteront.
- Un parcours d'accompagnement proposé aux 3 lauréats sur la base de plusieurs catégories répondant à leurs besoins (voir ci-après).

- Un jury de sélection élargi, avec certains partenaires historiques, des partenaires nouveaux, accompagnés dans le cadre du Plan d'actions en faveur du développement de l'ESS, qui intègrent les différentes catégories de parcours d'accompagnement :

o accompagnement entrepreneurial et à l'émergence d'activité : l'Association territoires et innovation sociale (ATIS), la Maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat (MIE), la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Nouvelle-Aquitaine, Coop Alpha,

o financement de projet : France active Aquitaine, Crédit mutuel du sud-ouest, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Jadopteunprojet.com,

o communication/formation : O Tempora, Equitacom, Les amis de R.I.G.,

o mentorat par des entrepreneurs sociaux : Frédéric Petit, dirigeant d'Elise atlantique, Nicolas Guenro, dirigeant de Citiz, Sylvain Lepointeur, dirigeant de la Conciergerie solidaire et administrateur du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves), et Dominique Nicolas, responsable du Centre ressource d'écologie pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ).

- Un rôle renforcé du jury de sélection, avec un choix des 3 lauréats par édition, mais aussi désormais la formulation de recommandations d'accompagnements à destination de chaque lauréat, pour utiliser son prix en fonction des besoins/lacunes de son projet.

Ainsi, dans le cadre du Mois de l'ESS 2018, Bordeaux Métropole a organisé le 28 novembre 2018, sa 10ème édition du Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire.

Ce concours était ouvert à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, à toutes associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique créées depuis au plus 3 ans ou en cours de création, sans statut ou sous statut commercial avec un caractère social, porteuses d'un projet ou d'une initiative de l'ESS sur le territoire métropolitain. Ces porteurs de projet devaient répondre à un besoin peu ou pas satisfait au sein de la Métropole afin de déboucher sur une activité économique prometteuse et une création d'emplois.

L'appel à candidatures s'est déroulé du 4 août au 4 novembre 2018 via une campagne de courriels et des relais d'informations sur le site Internet de Bordeaux Métropole dédié à l'ESS : [ess.bordeaux-metropole.fr](http://ess.bordeaux-metropole.fr) et sur les sites des partenaires. Les projets doivent contribuer au développement d'activités et d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, être innovants et favoriser les réseaux d'acteurs.

Un jury, constitué de représentants de Bordeaux Métropole et des partenaires du prix, s'est réuni le 15 novembre 2018 afin d'examiner les 40 dossiers enregistrés et de retenir les 3 lauréats de l'édition 2018 selon la grille d'analyse suivante :

•le caractère émergent du projet ou de l'activité : le projet candidat doit concerner une activité au stade de l'idée, en création ou existant sur le territoire depuis 3 ans au plus. Les projets en phase de développement d'activité ne seront pas retenus.

•Le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou pas satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre.

•La gouvernance de la structure : sont regardés également le mode de fonctionnement coopératif et/ou collégial du projet, la prise en compte de besoins du public cible du projet et son implication, la qualité des partenariats avec d'autres organismes.

•Le besoin d'accompagnement entrepreneurial, financier ou de communication au service de l'émergence du projet : le concours propose un prix financier de 5 000 € assorti d'un accompagnement de professionnels partenaires du jury, dans les catégories « accompagnement entrepreneurial et à l'émergence d'activité », « financement de projet », « communication » et « mentorat avec des entrepreneurs sociaux du territoire ».

Au terme de la délibération du jury, les 3 lauréats pour l'année 2018 sont :

- **l'association La Cloche de Bordeaux - Le Carillon** : Réseau de solidarité locale entre commerçants, habitants et personnes sans domicile, via des micro-engagements solidaires, permettant à ces derniers d'améliorer leur quotidien, de lutter contre leur isolement et de réhabiliter leur image.

- **le Groupe SOS Solidarité – Pension canem felis**, Projet d'entrepreneuriat pour le développement d'une pension canine et féline à vocation sociale, basé sur la prise en charge animale et la prise en compte des situations humaines des propriétaires

- **l'association Milan Av Jc** : Projet de R&D qui souhaite remettre en question les méthodes de conception conventionnelles de l'habillement, en proposant des alternatives de design plus écologiques et en démontrant grâce à des actions de sensibilisation dans les écoles de mode et les entreprises la possibilité de créer des vêtements zéro déchets.

Un Prix spécial du jury est attribué exceptionnellement à l'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) **Habitat Jeunes Le Levain**, pour son fort rôle dans la lutte contre la précarité de logements des jeunes travailleurs dans l'hyper centre de Bordeaux, ce projet répond à un manque de construction de petits logements, loués à bas prix et sans garantie locative avec une procédure, destinés à des jeunes en mobilité professionnelle âgés entre 16 et 30 ans, quel que soit le statut et l'activité.

Conformément au règlement du concours, chaque lauréat remporte un prix d'une valeur de 5 000 € en numéraire. Le montant du prix de 5 000 € est utilisable auprès des partenaires, dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix, soit jusqu'au 28 novembre 2020.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales – article L5217-2,

**VU** le projet d'acte d'engagement des lauréats 2018 pour l'utilisation du prix,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la décision du jury de sélection réuni le 15 novembre 2018,

#### **DECIDE**

**Article 1** : aux conditions d'utilisation sus-définies, l'attribution d'un prix d'un montant de 5 000 € chacun au bénéfice de :

- **l'association La Cloche de Bordeaux - Le Carillon** pour le Réseau de solidarité locale entre commerçants, habitants et personnes sans domicile.

- **le Groupe SOS Solidarité – Pension canem felis**, pour son projet d'entrepreneuriat pour le développement d'une pension canine et féline à vocation sociale.

- **l'association Milan Av Jc** pour son projet de recherches et développement de méthodes de conception conventionnelles de l'habillement, en proposant des alternatives de design plus écologiques.

**Article 2** : la dépense totale de 15 000 € sera imputée sur le budget principal 2018, chapitre 67, article 6713, fonction 61, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 DÉCEMBRE 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>4 DÉCEMBRE 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---



**Prix  
« coup de cœur de  
l'initiative sociale  
et solidaire » 2018**



Acte d'engagement des lauréats

Je, soussigné....., représentant légal de ....., atteste que ma structure s'engage à utiliser le prix de 5 000 € versé par Bordeaux Métropole selon les modalités définies dans le règlement du concours :

- 5 000 € en numéraire fléchés sur l'accompagnement de mon projet et utilisables dans un délai de 2 ans à compter de la date de remise du Prix 2018, soit jusqu'au 28 novembre 2020,
- Une utilisation de mon prix conformément aux recommandations du jury de sélection du 15 novembre 2018, définies comme suit :

**Recommandations du jury du Prix coup de cœur 2018**

- Accompagnement entrepreneurial et à l'émergence d'activité :

- Financement de projet :

- Communication :

- Mentorat :

Signature de la Présidente du jury  
Christine Bost  
Vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge de l'ESS

En plus de cet acte d'engagement signé, veuillez joindre :

- un **RIB**
- un n° **SIRET / SIREN**
- les **statuts de la structure (si déjà existants)**

Ces documents sont à retourner à Bordeaux Métropole **avant le 31 Décembre 2018** à [ametais@bordeaux-metropole.fr](mailto:ametais@bordeaux-metropole.fr)

*Si ces documents ne peuvent pas être remis dans les délais, cela retardera le versement du prix. Veuillez donc prendre contact avec le Service Emploi et économie de proximité au 05 56 93 68 14.*

## COMPTE-RENDU SUR L'UTILISATION DU PRIX 2018

### Compte-rendu des accompagnements réalisés avec les partenaires du Prix (détail de l'accompagnement, durée d'accompagnement, dates)

#### Accompagnement entrepreneurial et à l'émergence d'activité

CRESS Nouvelle Aquitaine : .....

ATIS : .....

MIE : .....

Coop Alpha : .....

#### Financement de projet

France active Aquitaine : .....

ADIE : .....

Crédit mutuel du sud ouest : .....

Jadopteunprojet.com : .....

#### Communication

O Tempora : .....

Equitacom : .....

Les amis de RIG : .....

#### Mentorat

Frédéric Petit (Elise atlantique) : .....

Nicolas Guenro (Citiz) : .....

Sylvain Lepainteur (Conciergerie solidaire/Le Mouves) : .....

Dominique Nicolas (CREPAQ) : .....

#### Le lauréat s'engage à :

> utiliser son Prix (5 000 €) **conformément aux recommandations du jury de sélection,**

> Le lauréat a **2 ans** pour utiliser son Prix. Le présent compte-rendu d'utilisation du Prix doit être adressé à Bordeaux Métropole ([ametais@bordeaux-metropole.fr](mailto:ametais@bordeaux-metropole.fr)) **au plus tard le 28 novembre 2020.**

Le ..... à .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ». Veuillez également parapher avec vos initiales en bas à droite de chacune de ces 3 pages.

Signature :